ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

armement

Question écrite n° 8976

Texte de la question

Mme Brigitte Allain interroge M. le ministre de la défense sur la stratégie définie par le Gouvernement pour le site de la SNPE de Bergerac. Le site a subi depuis de nombreuses années une baisse drastique des effectifs. Cela participe grandement au déclin du bassin d'emploi bergeracois, dont le dynamisme et l'attractivité sont liés à la pérennité de ce site industriel majeur de Dordogne. Des projets de diversification, comme la production de l'additif pour moteur diesel (NEH) pour le site SNPE de Bergerac ont été défendus par les élus et par les salariés. Des missions de prospection pour l'installation de nouvelles activités sur le site Seveso II ont été menées, mais toutes ces démarches restent sans résultats concluants pour le moment. La vision et la stratégie de l'État, actionnaire principal du groupe SNPE, ne sont pas lisibles localement et conduisent à un climat de défiance et d'hostilité. Elle lui demande d'annoncer clairement quels sont les choix d'avenir pour le site SNPE de Bergerac et quelles seront la stratégie et la feuille de route pour diversifier les activités sur le site et créer des emplois sur ce bassin industriel au fort potentiel.

Texte de la réponse

Compte tenu des évolutions intervenues ces dernières années dans l'organisation du groupe SNPE (société nationale des poudres et explosifs) et des diversifications d'activités déjà engagées, il apparaît que les effectifs du site de Bergerac (Dordogne) n'ont que très peu baissé entre fin 2008 et aujourd'hui, passant de 415 à 394 personnes - soit une déflation de 5 % -, ceci malgré l'arrêt en 2011 de la production, devenue non compétitive, des nitrocelluloses industrielles de la filiale Bergerac NC. Dans ce contexte, s'agissant du bassin d'emplois bergeracois, le développement de la société Durlin, spécialisée dans les vernis à ongles depuis son acquisition en 2010 par le groupe italien de cosmétique Chromavis, a permis de compenser localement les pertes d'emplois entraînées par l'arrêt de l'activité de nitrocelluloses industrielles. Au regard de la perennité du site SNPE de Bergerac, il a été envisagé, au printemps dernier, une diversification de son activité dans la production de l'additif pour carburants diesel NEH, compte tenu des opportunités offertes par le marché. Cette perspective répondait, par ailleurs, aux attentes des clients raffineurs du site SNPE/Eurenco de Sorgues (Vaucluse), à ce jour seul site producteur d'additif NEH, qui souhaitaient à la fois sécuriser et renforcer leur capacité d'approvisionnement. En ce qui concerne une future diversification du site de Bergerac dans un domaine d'activité civil, le ministère de la défense, représenté au sein des instances gouvernantes de la SNPE par la direction générale de l'armement (DGA), s'en remettra à l'avis du ministère de l'économie et des finances, représenté, pour sa part, par l'Agence des participations de l'État (APE). Par ailleurs, le ministère de la défense poursuivra son soutien à l'export du système d'artillerie « Caesar » de Nexter Systems, dont la SNPE produit à Bergerac les charges modulaires propulsives. La poursuite du succès à l'exportation de cette production - en complément des commandes annuelles passées par l'armée de terre française - est en effet particulièrement importante pour la SNPE de Bergerac.

Données clés

Auteur : Mme Brigitte Allain

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE8976

Circonscription : Dordogne (2e circonscription) - Écologiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8976
Rubrique : Défense
Ministère interrogé : Défense
Ministère attributaire : Défense

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 6 novembre 2012, page 6217
Réponse publiée au JO le : 26 février 2013, page 2224